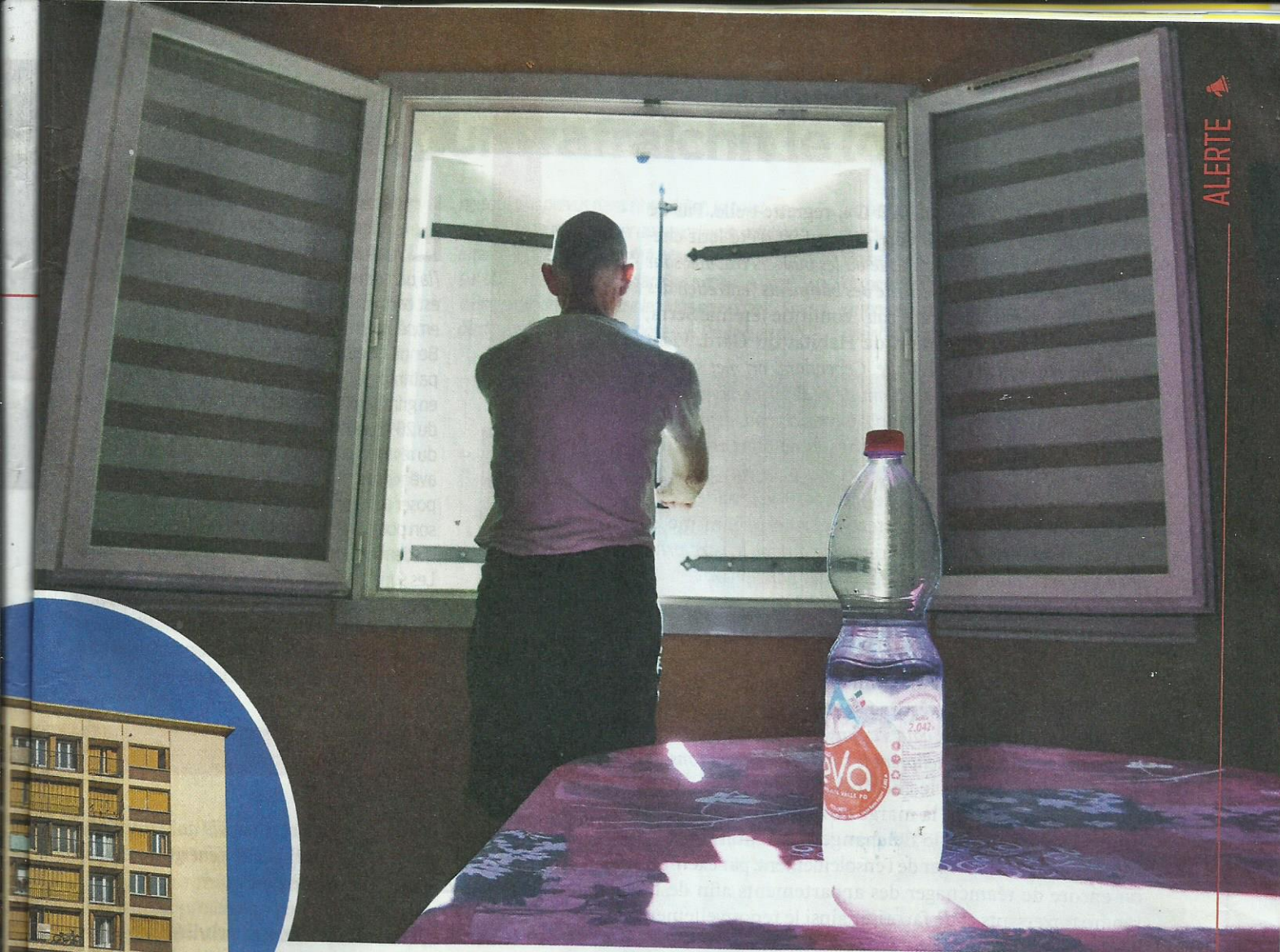




Les cités HLM des années 1960 cumulent tous les défauts : murs fins, fenêtres peu isolantes, volets en métal, absence de circulation d'air...

vont se conjuguer avec « le vieillissement de la population – les personnes âgées comptant parmi les plus fragiles face aux canicules –, et [avec] l'urbanisation croissante – le ressenti et les conséquences des très hautes températures étant exacerbées en ville », note Hélène Denise, chargée de plaider à la Fondation Abbé Pierre. Pour autant, l'adaptabilité de nos logements aux excès de chaleur passe encore trop souvent sous les radars, déplore la fondation dans un rapport de juin 2023. Certes, il y a la RE 2020, une nouvelle réglementation pour la construction neuve entrée en vigueur en 2022, qui impose aux bâtiments d'être en capacité de maintenir une température intérieure agréable l'été sans recourir à un système de climatisation. Toutefois, en ce qui concerne le parc existant, le cadre réglementaire et législatif reste largement insuffisant. Hélène Denise prend l'exemple du diagnostic de performance énergétique (DPE). « Il doit théoriquement proposer une évaluation du confort d'été du logement, mais à titre informatif seulement. Celle-ci n'entre pas dans le calcul qui >>>

MAPRIMERÉNOV' En lutte contre l'inconfort estival

Petite avancée : depuis le 1^{er} janvier, avec MaPrimeRénov', principale aide publique à la rénovation énergétique, il est possible d'obtenir un financement pour lutter contre l'inconfort d'été. C'était l'une des demandes de la Fondation Abbé Pierre. Mais cela se limite à la pose de brasseurs d'air fixes de plafond ou de protections solaires de parois vitrées (stores, volets, etc.). Surtout, ces primes ne sont octroyées que dans le cadre d'une rénovation d'ampleur

nécessitant d'entreprendre des travaux faisant gagner au moins deux classes au DPE. « Ce sont ainsi les chantiers les plus complexes et les plus coûteux et, de facto, ils sont encore très peu nombreux, indique Hélène Denise, chargée de plaider à la fondation. Il faut également rendre ces subventions accessibles pour du "monogeste", c'est-à-dire l'installation seule de brasseurs d'air ou de protections solaires, afin de permettre à ceux qui en ont besoin de s'équiper rapidement. »